



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 25 avril 2023 à 19h, au Centre des loisirs et de la vie communautaire au 2060, chemin des Hauteurs, siégeant sous la présidence du maire et formant quorum.

Sont présents Monsieur le maire, Yves Dagenais, madame la conseillère Chantal Lachaine, monsieur le conseiller Alain Lefièvre, monsieur le conseiller Bruno Plourde, monsieur le conseiller Serge Alarie, madame la conseillère Sonia Tremblay, madame la conseillère Rose Crevier-Dagenais.

Est également présent le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Mathieu Meunier.

## **2023-04-243**

### **1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Bruno Plourde et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis :

#### **1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES**

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Constatation de l'avis de convocation par les membres du conseil
- 1.3 Octroi d'une aide financière - Plein air Bruchési
- 1.4 Octroi d'une aide financière - Association des Propriétaires et Amis du Lac Connelly
- 1.5 Octroi d'une aide financière - Association des résidents du lac Écho/Quatorze-Îles
- 1.6 Octroi d'une aide financière - Association pour la protection du lac de l'Achigan
- 1.7 Octroi d'une aide financière - Association de protection de l'environnement du lac Bleu
- 1.8 Octroi d'une aide financière - Comité régional pour la protection des falaises
- 1.9 Octroi d'une aide financière - Association des propriétaires de la Réserve Ogilvy

#### **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

### **1.2 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**

Le conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil municipal conformément au *Code municipal du Québec*.

## **2023-04-244**

### **1.3 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - PLEIN AIR BRUCHÉSI**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière parrainée par Plein Air Bruchési pour le projet de végétalisation de la bande riveraine du Camp Bruchési;

CONSIDÉRANT QUE le terrain du camp a subi de lourds dommages lors des orages violents du 21 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis est conforme aux normes et critères d'attribution des fonds du programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en environnement et développement durable a procédé à l'évaluation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en environnement et développement durable recommande le financement du projet de végétalisation de la bande riveraine du Camp Bruchési, tel que décrit dans la demande de subvention;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT la ventilation des coûts pour le projet ci-dessous :

PROJETS	MONTANT NÉCESSAIRE
Conception et plans d'aménagement	2 874,38 \$
Végétaux et matériaux	11 497,50 \$
Main d'œuvre	17 246,25 \$
Gestionnaire de projet	2 874,38 \$
Administration et communications	2 874,38 \$
<b>TOTAL REQUIS POUR LES PROJETS</b>	<b>37 366,88 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Tremblay, appuyé Serge Alarie par et résolu :

D'OCTROYER, conformément au programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité, une aide financière à Plein Air Bruchési au montant de 18 750 \$, laquelle sera répartie en deux (2) versements, soit 60 % à l'adoption de la résolution par le conseil municipal, puis 40 % à l'approbation du rapport financier du projet;

DE PROCÉDER au premier versement conditionnellement à l'obtention des autorisations provinciales et municipales requises, le cas échéant, de même qu'à l'obtention de la procuration du propriétaire du terrain autorisant la réalisation des travaux prévus au projet;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-470-00-970;

DE FINANCER cette dépense par le Fonds vert constitué par le Règlement n°1146-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-04-245**

**1.4 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES ET AMIS DU LAC CONNELLY**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association des Propriétaires et Amis du Lac Connelly pour son projet de protection du milieu aquatique et des berges du lac Connelly;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis par l'Association des Propriétaires et Amis du Lac Connelly est conforme aux normes et critères d'attribution des fonds du programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en environnement et développement durable a procédé à l'évaluation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en environnement et développement durable recommande le financement du projet de protection du milieu aquatique et des berges du lac Connelly, à la condition que les capsules vidéos sur les bonnes pratiques environnementales ne soient pas exclusives au lac Connelly et rendues accessibles aux autres associations de lacs et aux riverains de Saint-Hippolyte;

CONSIDÉRANT la ventilation des coûts pour les projets de l'Association des Propriétaires et Amis du Lac Connelly ci-dessous :

PROJETS	MONTANT NÉCESSAIRE
Conception de capsules sur les bonnes pratiques environnementales	10 975,00 \$



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

Impression de panneaux de sensibilisation sur l'usage nuisible des engrais, pesticides et herbicides sur l'écosystème d'un lac	2 400,00 \$
Impression du Code d'éthique	400,00 \$
<b>TOTAL REQUIS POUR LES PROJETS</b>	<b>13 775,00 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Tremblay, appuyé Serge Alarie par et résolu :

D'OCTROYER, conformément au programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité, une aide financière à l'Association des Propriétaires et Amis du Lac Connelly au montant de 8 953,75 \$ laquelle sera répartie en deux (2) versements, soit 60 % à l'adoption de la résolution par le conseil municipal et 40 % à l'approbation du rapport financier du projet;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-470-00-970;

DE FINANCER cette dépense par le Fonds vert constitué par le Règlement n°1146-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-04-246**

**1.5 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC ÉCHO/QUATORZE-ÎLES**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association des résidents du lac Écho/Quatorze-Îles inc. (ARLEQ) pour son projet de contrôle du myriophylle à épis dans le lac Écho;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis par l'ARLEQ est conforme aux normes et critères d'attribution des fonds du programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en environnement et développement durable a procédé à l'évaluation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en environnement et développement durable recommande le financement du projet de contrôle du myriophylle à épis dans le lac Écho, tel que décrit dans la demande de subvention;

CONSIDÉRANT la ventilation des coûts pour les projets de l'Association des résidents du lac Écho/Quatorze-Îles inc. (ARLEQ) ci-dessous :

PROJETS	MONTANT NÉCESSAIRE
Bâchage et arrachage du myriophylle à épis	54 629,91 \$
Caractérisation du myriophylle à épis	3 161,81 \$
Rédaction des rapports et cartographie	3 449,25 \$
<b>TOTAL REQUIS POUR LE PROJET</b>	<b>61 240,97 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Tremblay, appuyé Bruno Plourde par et résolu :

D'OCTROYER, conformément au programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité, une aide financière à l'Association des résidents du lac Écho / Quatorze-Îles au montant de 23 750 \$, laquelle sera répartie en deux (2) versements, soit 60 % à l'adoption de la résolution par le conseil municipal et 40 % à l'approbation du rapport financier du projet;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-470-00-970;

DE FINANCER cette dépense par le Fonds vert constitué par le Règlement n°1146-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

**2023-04-247**

**1.6 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC DE L'ACHIGAN**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association pour la protection du lac de l'Achigan (APLA) pour la réalisation de son plan d'action 2023;

CONSIDÉRANT QU'UNE partie des projets soumis dans la demande d'aide financière de l'APLA est conforme aux normes et critères d'attribution des fonds du programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en environnement et développement durable a procédé à l'évaluation des projets soumis dans le cadre du Plan d'action 2023 de l'APLA;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en environnement et développement durable recommande le financement des deux projets spéciaux soumis par l'APLA, soit la mise à jour du Plan directeur du lac de l'Achigan, ainsi que la campagne d'arrachage du potamot crépu, tels que décrits dans la demande de subvention;

CONSIDÉRANT la ventilation des coûts pour les projets de l'Association pour la protection du lac de l'Achigan ci-dessous :

PROJETS	MONTANT NÉCESSAIRE
Mise à jour du Plan directeur du lac de l'Achigan	9 100 \$
Campagne d'arrachage du potamot crépu	14 000 \$
<b>TOTAL REQUIS POUR LES PROJETS</b>	<b>23 100 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Tremblay, appuyé Rose Crevier-Dagenais par et résolu :

D'OCTROYER, conformément au programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité, une aide financière à l'Association pour la protection du lac de l'Achigan au montant de 19 635 \$ laquelle sera répartie en deux versements, soit 60 % à l'adoption de la résolution par le conseil municipal et 40 % à l'approbation du rapport financier du projet;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-470-00-970;

DE FINANCER cette dépense par le Fonds vert constitué par le Règlement n°1146-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-04-248**

**1.7 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC BLEU**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association de protection de l'environnement du lac Bleu (APELB) Association de protection de l'environnement du lac Bleu pour la réalisation d'une étude hydrogéologique préliminaire pour le secteur du lac Bleu et la promotion d'une gestion responsable de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis par l'APELB est conforme aux normes et critères d'attribution des fonds du programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en environnement et développement durable a procédé à l'évaluation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en environnement et développement durable recommande le financement du projet d'élaboration d'une étude hydrogéologique préliminaire pour le secteur du lac Bleu et pour la promotion d'une gestion responsable de l'eau, tel que décrit dans la demande de



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Tremblay, appuyé Chantal Lachaine par et résolu :

D'OCTROYER, conformément au programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité, une aide financière à l'Association de protection de l'environnement du lac Bleu au montant de 2 763,71 \$ laquelle sera répartie en deux versements, soit 60 % à l'adoption de la résolution par le conseil municipal et 40 % à l'approbation du rapport financier du projet;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-470-00-970;

DE FINANCER cette dépense par le Fonds vert constitué par le Règlement n°1146-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-04-249**

**1.8 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - COMITÉ RÉGIONAL POUR LA PROTECTION DES FALAISES**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Comité régional pour la protection des falaises (CRPF) pour son projet de sensibilisation à l'intégrité écologique du Sentier écologique et de la réserve naturelle du Parc-des-Falaises dans le secteur de Saint-Hippolyte;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis par le CRPF est conforme aux normes et critères d'attribution des fonds du programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en environnement et développement durable a procédé à l'évaluation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en environnement et développement durable recommande le financement du projet de sensibilisation à l'intégrité écologique du Sentier écologique et de la réserve naturelle du Parc-des-Falaises dans le secteur de Saint-Hippolyte, tel que décrit dans la demande de subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Tremblay, appuyé Alain Lefièvre par et résolu :

D'OCTROYER, conformément au programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité, une aide financière au Comité régional pour la protection des falaises au montant de 2 550 \$ laquelle sera répartie en deux versements, soit 60 % à l'adoption de la résolution par le conseil municipal et 40 % à l'approbation du rapport financier du projet;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-470-00-970;

DE FINANCER cette dépense par le Fonds vert constitué par le Règlement n°1146-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2023-04-250**

**1.9 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA RÉSERVE OGILVY**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association des propriétaires de la Réserve Ogilvy pour son projet de protection des lacs de la Réserve Ogilvy;

CONSIDÉRANT QUE le projet soumis par l'Association des propriétaires de la Réserve Ogilvy est conforme aux normes et critères d'attribution des fonds du programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en environnement et développement durable a procédé à l'évaluation du projet;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en environnement et développement durable recommande le financement du projet de protection des lacs de la Réserve Ogilvy, tel que décrit dans la demande de subvention;

CONSIDÉRANT la ventilation des coûts pour les projets de l'Association des propriétaires de la Réserve Ogilvy ci-dessous :

PROJETS	MONTANT NÉCESSAIRE
Impression de 2 affiches sur le nettoyage des embarcations	96,00 \$
Impression de 2 affiches sur le reboisement de la rive	96,00 \$
Impression du code de bon voisinage et des règlements généraux de la Réserve Ogilvy	208,00 \$
Achat de plantes pour le reboisement de la rive de la plage de l'association	4 500,00 \$
Inscription au Réseau de surveillance volontaire des lacs	429,00 \$
Réalisation de la cartographie du lac Desjardins	7 649,00 \$
<b>TOTAL REQUIS POUR LES PROJETS</b>	<b>12 978 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sonia Tremblay, appuyé Alain Lefièvre par et résolu :

D'OCTROYER, conformément au programme de soutien à l'action environnementale Fonds vert de la Municipalité, une aide financière à l'Association des propriétaires de la Réserve Ogilvy au montant de 8 435,70 \$, laquelle sera répartie en deux (2) versements, soit 60 % à l'adoption de la résolution par le conseil municipal, puis 40 % à l'approbation du rapport financier du projet;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-470-00-970;

DE FINANCER cette dépense par le Fonds vert constitué par le Règlement n°1146-17.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue de 19h13 à 19h28 au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

- Précisions concernant l'aide financière accordée à l'Association des Propriétaires et Amis du Lac Connely
- Suggestions concernant le renflouement du Fonds Vert
- Trousse explicative aux nouveau résidents en lien avec la protection des lacs
- Distribution de la totalité du Fonds Vert

2023-04-251

## 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Chantal Lachaine et appuyé par Serge Alarie et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 19h29.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

---

Yves Dagenais, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 25 avril 2023.

---

Mathieu Meunier, directeur général et greffier-trésorier